

Lambert, Mura, El khomri

ça suffit !

La direction s'étant enferrée dans ses contradictions pour ne pas dire ses mensonges, elle manœuvre pour imposer ses dictats. La tactique est simple, on commence par déformer les faits, inventer des situations qui n'ont jamais existé, évoquer des propos qui n'ont jamais été tenus pour accuser les représentants du personnel d'agressivité et tout particulièrement la déléguée syndicale. La loi El Khomri est en route !

Ces manœuvres bien connues ont deux objectifs :

- Tenter d'intimider les élus du personnel pour faire régner la loi des patrons au sein de l'entreprise et soumettre toute personne qui s'opposerait à une de leur décision.
- Détourner l'action contre les revendications, pressions, sanctions ou licenciements contestés

Elles s'exercent selon un mode opératoire tout aussi éculé :

- Souffler le chaud et le froid pour semer le doute sur les suites à donner en tenant des propos qui peuvent sembler apaisants, toujours oralement, tout en maintenant des positions d'une extrême gravité, avec l'espoir d'amadouer les représentants syndicaux pour pouvoir monter en toute discrétion des dossiers accablants contre ces mêmes élus.
- Fabriquer des pièces à conviction, extorquer des témoignages, criminaliser l'action syndicale.

Pour que chacun puisse en juger nous travaillons à la reconstitution des faits dans leur chronologie et porterons également devant la justice les violences avérées qu'exerce la direction sur les salariés, ce qui a été le point de départ des deux événements auquel se réfère la direction pour attaquer la déléguée syndicale.

A savoir :

- l'interruption unilatérale de la réunion des délégués du personnel par la direction pour empêcher la déléguée syndicale de mettre sur la table des documents faisant la preuve que les procédures de recrutement en interne n'avaient pas été respectées, contrairement à ce qu'ils avaient affirmé.
- L'appel d'une salariée en détresse suite à des pressions intolérables alors qu'elle venait d'être licenciée. Les élus étant en réunion, ils ont décidé de se rendre sur place et savent qu'aucune agressivité physique ou verbale ne s'est exercé envers qui que ce soit. A moins que la décision de la salariée de contester devant les tribunaux son licenciement et le soutien des élus CGT soient considérés comme de l'agressivité.

Face à ces manœuvres qui empêchent de travailler en toute sérénité nous exigeons un démenti de la direction sur la soit disant agressivité de notre déléguée syndicale. Ce geste d'apaisement sérieux ayant été refusé.

Nous appelons à un débrayage vendredi 3 juin de 9h à midi pour que cessent ces manœuvres et cette politique d'agression permanente contre les salariés.